

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2026

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



*L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mars à dix heures, le Conseil municipal de la commune d'ELNE, composé de vingt-neuf membres en exercice et dûment convoqué le vingt-cinq deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GARCIA, Maire.*

**Conseillers présents** Steve FORTEL, Nicolas DOUMENC, Charlotte EL FARROUJI, Claude BARCIA, Laëtitia PORTALES, Pascal FILLON, Martine CASAS-JOURDA, Éric DUBOIS, Marine MACARY, Morgane BENOIT, Jean RIBES, Agnès CATHALA, Jean-François PINEDA, Manuela PADERN, Laurent FRITZ, Lola DEREGNAUCOURT, Cécile ESCARO, Geoffrey ABELA, Sabina IGLESIAS-ESPINET, Nelson COUTINHO SANCHES, Jessica HORTA, André TRIVES, Nicolas GARCIA, Jacques FAJULA, Roland CASTANIER, Abdoul DIOP, Anabelle ARANDA, Marie-Ange IZQUIERDO.

**Pouvoirs** Gilles GLIN à Steve FORTEL,

**Conseillers non représentés**

### DEL2026-052 – Installation du conseil municipal

*Nomenclature 5.1. : Institution et vie politique – Élection exécutif*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mars, à 10 heures, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Elne, proclamés élus à la suite des opérations électorales des 15 et 22 mars 2026, se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Cité Administrative, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas GARCIA, Maire sortant, conformément à l'article L2121-7 du code Général des collectivités territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas GARCIA, Maire sortant, qui a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions de Conseillers municipaux :

- Monsieur Steve FORTEL,
- Madame Charlotte EL FARROUJI,
- Monsieur Nicolas DOUMENC,
- Madame Laëtitia PORTALES,
- Monsieur Claude BARCIA,
- Madame Martine CASAS-JOURDA,
- Monsieur Pascal FILLON,
- Madame Marine MACARY,
- Monsieur Éric DUBOIS,
- Madame Morgane BENOIT,
- Monsieur Jean RIBES,
- Madame Agnès CATHALA,
- Monsieur Jean-François PINEDA,
- Madame Manuela PADERN,
- Monsieur Laurent FRITZ,
- Madame Lola DEREGNAUCOURT,
- Monsieur Gilles GLIN,
- Madame Cécile ESCARO,

Accusé de réception en préfecture  
066-216600650-20260329-DEL2026-052-DE  
Date de réception préfecture : 30/03/2026

- Monsieur Geoffrey ABELA,
- Madame Sabina IGLESIAS-ESPINET,
- Monsieur Nelson COUTINHO SANCHES,
- Madame Jessica HORTA,
- Monsieur André TRIVES,
- Monsieur Nicolas GARCIA,
- Monsieur Jacques FAJULA,
- Monsieur Roland CASTANIER,
- Monsieur Abdoul DIOP,
- Madame Anabelle ARANDA,
- Madame Marie-Ange IZQUIERDO.

*Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



Le secrétaire de séance,  
Geoffrey ABELA

Publication électronique le :

**3 0 MARS 2026**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures



**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -**

le 29/03/2026

Le Maire,

Steve FORTEL



Accusé de réception en préfecture  
066-216600650-20260329-DEL2026-052-DE  
Date de réception préfecture : 30/03/2026

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2026

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



*L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mars à dix heures, le Conseil municipal de la commune d'ELNE, composé de vingt-neuf membres en exercice et dûment convoqué le vingt-cinq deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GARCIA, Maire.*

**Conseillers présents** Steve FORTEL, Nicolas DOUMENC, Charlotte EL FARROUJI, Claude BARCIA, Laëtitia PORTALES, Pascal FILLON, Martine CASAS-JOURDA, Éric DUBOIS, Marine MACARY, Morgane BENOIT, Jean RIBES, Agnès CATHALA, Jean-François PINEDA, Manuela PADERN, Laurent FRITZ, Lola DEREGNAUCOURT, Cécile ESCARO, Geoffrey ABELA, Sabina IGLESIAS-ESPINET, Nelson COUTINHO SANCHES, Jessica HORTA, André TRIVES, Nicolas GARCIA, Jacques FAJULA, Roland CASTANIER, Abdoul DIOP, Anabelle ARANDA, Marie-Ange IZQUIERDO

**Pouvoirs** Gilles GLIN à Steve FORTEL,

**Conseillers non représentés**

### DEL2026-053 – Élection du Maire

*Nomenclature 5.1. : Institution et vie politique – Élection exécutif*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mars à dix heures, se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Cité Administrative, les membres du Conseil municipal nouvellement élus lors du scrutin des 15 et 22 mars 2026.

Selon les dispositions de l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le plus âgé des membres présents du Conseil municipal, Madame Sabina IGLESIAS ESPINET, a pris la présidence de l'Assemblée et invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

La Présidente demande alors s'il y a des candidat(e)s.

La candidature suivante a été présentée :

- Monsieur Steve FORTEL

Le Conseil municipal a désigné Madame Cécile ESCARO et Monsieur Nelson COUTINHO SANCHES comme assesseurs.

Chaque Conseiller municipal, a été appelé ensuite à exercer son vote.

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats suivants :

Accusé de réception en préfecture  
066-216600650-20260329-DEL2026-053-DE  
Date de réception préfecture : 30/03/2026

**1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- A déduire le nombre de bulletins blancs ou nuls : 7
- Reste le nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue 12

Monsieur Steve FORTEL a obtenu vingt-deux (22) voix.

Monsieur Steve FORTEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire de la ville d'Elne et immédiatement installé.

*Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



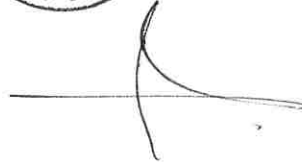
Le secrétaire de séance,  
Geoffrey ABELA

Publication électronique le :

**30 MARS 2026**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures



Accusé de réception en préfecture  
066-216600650-20260329-DEL2026-053-DE  
Date de réception préfecture : 30/03/2026

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2026

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



*L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mars à dix heures, le Conseil municipal de la commune d'ELNE, composé de vingt-neuf membres en exercice et dûment convoqué le vingt-cinq deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GARCIA, Maire.*

**Conseillers présents** Steve FORTEL, Nicolas DOUMENC, Charlotte EL FARROUJI, Claude BARCIA, Laëtitia PORTALES, Pascal FILLON, Martine CASAS-JOURDA, Éric DUBOIS, Marine MACARY, Morgane BENOIT, Jean RIBES, Agnès CATHALA, Jean-François PINEDA, Manuela PADERN, Laurent FRITZ, Lola DEREGNAUCOURT, Cécile ESCARO, Geoffrey ABELA, Sabina IGLESIAS-ESPINET, Nelson COUTINHO SANCHES, Jessica HORTA, André TRIVES, Nicolas GARCIA, Jacques FAJULA, Roland CASTANIER, Abdoul DIOP, Anabelle ARANDA, Marie-Ange IZQUIERDO.

**Pouvoirs** Gilles GLIN à Steve FORTEL,

**Conseillers non représentés**

### **DEL2026-054 – Création des postes d'adjoints au Maire pour le mandat 2026-2032**

*Nomenclature 5.1. : Institution et vie politique – Élection exécutif*

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L. 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoient qu'il y a dans chaque Commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal.

Il précise que l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Conseil municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la Commune d'Elne un effectif maximum de huit (8) adjoints.

Ceci exposé, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à statuer sur le nombre de poste d'Adjoints au Maire à créer.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DÉCIDE** la création de huit (8) postes d'Adjoint au Maire pour la durée du mandat municipal 2026-2032.

*Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télerecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Accusé de réception en préfecture  
066-216600650-20260329-DEL2026-054-DE  
Date de réception préfecture : 30/03/2026

Le secrétaire de séance,  
Geoffrey ABELA



**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -**

Le 29/03/2026

Le Maire,  
Steve FORTEL

Publication électronique le :  
**30 MARS 2026**

Accusé de réception en préfecture  
066-216600650-20260329-DEL2026-054-DE  
Date de réception préfecture : 30/03/2026

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2026

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



*L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mars à dix heures, le Conseil municipal de la commune d'ELNE, composé de vingt-neuf membres en exercice et dûment convoqué le vingt-cinq deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GARCIA, Maire.*

**Conseillers présents** Steve FORTEL, Nicolas DOUMENC, Charlotte EL FARROUJI, Claude BARCIA, Laëtitia PORTALES, Pascal FILLON, Martine CASAS-JOURDA, Éric DUBOIS, Marine MACARY, Morgane BENOIT, Jean RIBES, Agnès CATHALA, Jean-François PINEDA, Manuela PADERN, Laurent FRITZ, Lola DEREGNAUCOURT, Cécile ESCARO, Geoffrey ABELA, Sabina IGLESIAS-ESPINET, Nelson COUTINHO SANCHES, Jessica HORTA, André TRIVES, Nicolas GARCIA, Jacques FAJULA, Roland CASTANIER, Abdoul DIOP, Anabelle ARANDA, Marie-Ange IZQUIERDO.

**Pouvoirs** Gilles GLIN à Steve FORTEL,

**Conseillers non représentés**

### DEL2026-055 – Élection des adjoints au Maire

*Nomenclature 5.1. : Institution et vie politique – Élection exécutif*

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération qui précède, le Conseil municipal vient de fixer à **8 (huit) le nombre d'adjoints au Maire.**

Il rappelle également les dispositions des articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que dans les Communes de 1.000 habitants et plus, les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal.

Chacune des listes est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutins, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Ceci exposé et en vue de cette élection, une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée.

Il est alors procédé au scrutin secret, à l'élection des huit Adjoints.

Après un appel de candidature, la liste des candidats est la suivante :

- Monsieur Nicolas DOUMENC,
- Madame Charlotte EL FARROUJI,
- Monsieur Claude BARCIA,
- Madame Laëtitia PORTALES,
- Monsieur Pascal FILLON,
- Madame Martine CASA-JOURDA,
- Monsieur Éric DUBOIS,
- Madame Marine MACARY.

Accusé de réception en préfecture  
066-216600650-20260329-DEL2026-055-DE  
Date de réception préfecture : 30/03/2026

Le Conseil municipal a désigné Madame Cécile ESCARO et Monsieur Nelson COUTINHO SANCHES comme assesseurs.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats suivants :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- A déduire le nombre de bulletins blancs ou nuls : 7
- Reste le nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue 12

La Liste de Monsieur Nicolas DOUMENC a obtenu vingt-deux (22) voix.

La liste de Monsieur Nicolas DOUMENC, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés :

- ✚ 1<sup>er</sup> adjoint au Maire : M. Nicolas DOUMENC
- ✚ 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire : Mme Charlotte EL FARROUJI
- ✚ 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire : M. Claude BARCIA
- ✚ 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire : Mme Laëtitia PORTALES
- ✚ 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire : M. Pascal FILLON
- ✚ 6<sup>ème</sup> adjointe au Maire : Mme Martine CASA-JOURDA
- ✚ 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire : M. Éric DUBOIS
- ✚ 8<sup>ème</sup> adjointe au Maire : Mme Marine MACARY

*Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



Le secrétaire de séance,  
Geoffrey ABELA

Publication électronique le :

30 MARS 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -



Accusé de réception en préfecture  
066-216600650-20260329-DEL2026-055-DE  
Date de réception préfecture : 30/03/2026